



Appel à proposition RFP-MLI-2014-9112529

Evaluation externe du programme WASH à l'école au Mali

INFORMATION IMPORTANTE

- Les Offres sont à envoyer uniquement par email, à l'adresse email suivante : **rabdelli@unicef.org, au plus tard Vendredi 08 Août 2014 à 10h00 GMT (délai prolongé par rapport à la première publication)**
- Mettre en objet de l'email : « Evaluation externe WASH à l'école - *(nom du Soumissionnaire)* »
- L'offre technique sera envoyée en format PDF
- L'offre financière sera envoyée en version PDF ; le budget sera également envoyé en format Excel en plus du format PDF
- L'email d'envoi ne pourra pas dépasser 6 Mo maximum. Si les pièces jointes sont trop lourdes, les envoyer en plusieurs emails séparés ne dépassant pas 6 Mo chacun.

Les offres envoyées après l'heure et la date stipulées seront invalidées.

PREPAREE PAR :

CERTIFIEE PAR :

Marième Diallo Touré
Supply officer
mdtoure@unicef.org

Rachida Abdelli TOURE
Supply Manager
rabdelli@unicef.org

Sommaire

Contexte et historique du programme	3
Description du programme	3
Attentes de la présente demande de propositions.....	5
Portée et objectifs de l'évaluation	5
Critères et questions d'évaluation.....	6
Méthodologie de collecte des données	8
Séquençage de la prestation	8
Chronogramme.....	9
Produits à livrer.....	9
Rôle et composition du comité de suivi de l'évaluation.....	10
Documents qui seront mis à la disposition de l'équipe d'évaluation	10
Qualifications des évaluateurs.....	10
Demande d'information complémentaire	11
Présentation de l'offre technique et financière.....	11
Grille d'évaluation des offres techniques	12
Évaluation des offres financières.....	12
Conditions Generales des Contrats de Services	13

Contexte et historique du programme

Au Mali, selon le Ministère de l'Éducation, de l'Alphabétisation et des Langues Nationales (MEALN), plus d'une école sur deux manque d'un point d'eau et 42% ne disposent d'aucune latrine. Même lorsque ces équipements existent, ils sont souvent inadéquats, en mauvais état de fonctionnement, et mal utilisés. Ils sont très rarement accompagnés de lavemains et de modalités durables de gestion et d'entretien.

Parce que cette situation affecte la santé, l'accès à l'éducation et le développement cognitif de l'enfant, et parce que l'accès à l'eau et l'assainissement est un droit fondamental, l'État malien a décidé de réagir. L'élaboration d'un Plan Stratégique de Promotion de l'Éducation à l'Hygiène en Milieu Scolaire a été lancée en 2009 par le Ministère de l'Éducation avec le concours des ministères en charge de la santé, de l'eau et de l'assainissement. L'année suivante, l'agence de coopération danoise DANIDA et la fondation philanthropique DUBAI CARES ont choisi de soutenir la mise en œuvre de cette stratégie. En lien avec les ministères concernés, l'UNICEF s'est associé à 10 ONG internationales et 15 ONG nationales pour promouvoir l'approvisionnement en eau, l'hygiène et l'assainissement (WASH) dans les écoles du pays. Depuis, d'autres donateurs ont joint leurs efforts, tels que les gouvernements du Canada et des Pays-Bas, les comités nationaux belges et espagnols pour l'UNICEF, ou encore la fondation Hilton. Cette coalition de donateurs a permis d'assurer la continuité et la mise à l'échelle du programme dans une grande partie du pays.

Description du programme

Objectifs

L'objectif du programme est de mettre les écoles au « standard eau, hygiène & assainissement » et, ce faisant, de contribuer simultanément à l'atteinte de plusieurs objectifs du Millénaire pour le développement. La logique d'intervention et les activités du programme sont présentées ci-dessous.

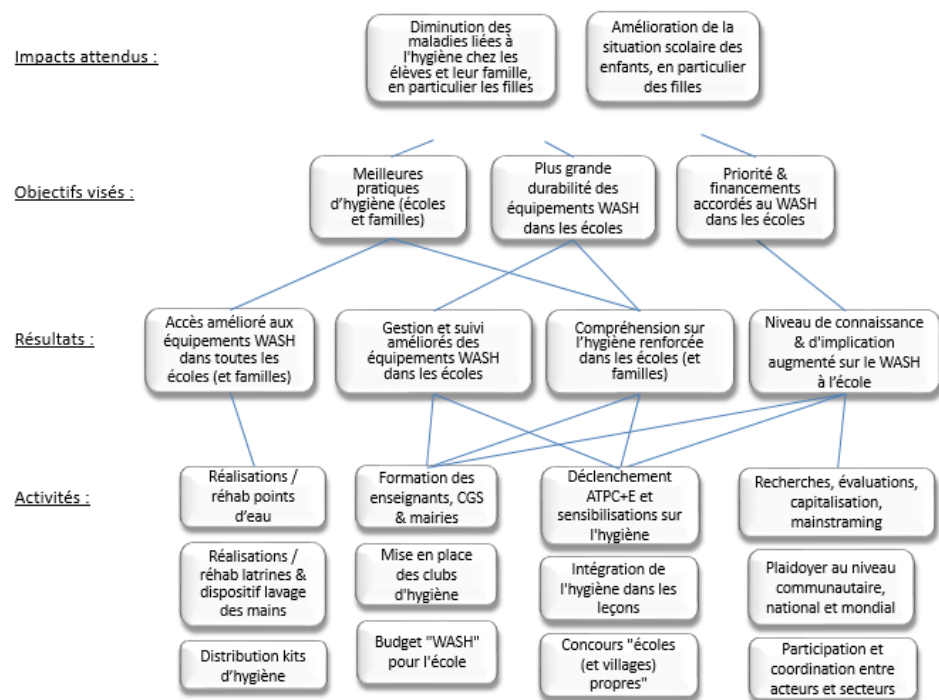
Les écoles bénéficiaires sont des écoles publiques ou communautaires, rurales comme urbaines, réparties dans 6 des 9 régions du pays dont le district de Bamako. 1 625 écoles, 470 000 enfants et 10 000 enseignants sont ciblés d'ici fin 2015. Les communautés avoisinantes sont également prises en compte dans le programme à travers l'approche Assainissement Total Piloté par la Communauté (ATPC) et d'autres activités de sensibilisation.

Parmi les écoles des régions de Koulikoro, Sikasso et Mopti où la mise en œuvre a été assurée directement par l'UNICEF sur financement principal de la fondation Dubai Care, 130 ont été cofinancées par le Comité national espagnol pour l'UNICEF dans les régions de Koulikoro et Mopti, pour un montant total de 1 321 019 USD sur la période juillet 2011 – juillet 2014. Les activités sont en train de se terminer dans toutes ces écoles.

Analyse causale et stratégie d'intervention du programme

Constats / défis	Causes	Stratégie d'intervention
Manque d'équipements d'eau, d'hygiène et d'assainissement (WASH) suffisants et adaptés	Insuffisance du budget d'investissement de l'Etat et des collectivités locales	1. Construction / réhabilitation de points d'eau 2. Construction / réhab. de latrines 3. Installation de lave-mains et tippy-taps
	Obligation de construire les équipements WASH en même temps que les écoles / salles de classe non respectée	4. Plaidoyer auprès du MEALN pour le respect de cette obligation
	Absence de normes pour la construction de ces équipements WASH	5. Etablissement de normes pour l'Initiative et respect de ces normes 6. Plaidoyer pour intégrer ces normes dans les stratégies nationales 7. Développement d'un système de suivi administratif du respect de ces normes
Faible durabilité des équipements existants	Manque de matériel d'entretien à disposition / manque de moyens financiers au sein de l'école	8. Distribution d'un kit d'hygiène complet dans chaque école 9. Identification & renforcement de la filière d'approvisionnement 10. Mise en place d'un budget pérenne réservé au WASH
	Manque d'organisation pour la gestion des équipements & turn-over au sein des écoles	11. Création de clubs d'hygiène scolaires et définition du rôle de chaque acteur 12. Renforcement des capacités des organes de gestion de l'école 13. Mise en place d'un suivi régulier et participatif des équipements
	Manque de motivation et d'incitation / sanction pour une bonne gestion des équipements	14. Contrôle externe de l'état des équipements par les services techniques compétents 15. Concours de propreté entre élèves, classes, écoles, villages
Mauvaises pratiques d'hygiène à l'école comme dans les communautés	Connaissance approximative des bons comportements et des raisons de leur importance	16. Intégration de l'éducation à l'hygiène dans les programmes scolaires et formation des maîtres 17. IEC dans les écoles et communautés 18. Responsabilisation des enfants comme agents de changement de comportement auprès des autres enfants et des familles
	Habitude / réflexe / norme sociale peu développés	19. « ATPC » à l'école et dans la communauté 20. Routine de lavage des mains quotidien et obligatoire à l'école

Théorie du changement



Principaux acteurs

La construction des infrastructures WASH dans les écoles est assurée par des entreprises de travaux recrutées par l'UNICEF, contrôlées par un bureau d'études et les services techniques régionaux et locaux. Les activités d'intermédiation sociale sont mises en œuvre par des ONG internationales et nationales déployées sur le terrain. Ces deux volets construction et intermédiation sociales sont suivis par les spécialistes WASH de l'UNICEF basés à Bamako et dans les différentes régions d'intervention. Le suivi-évaluation-capitalisation-plaidoyer est animé par l'équipe WASH de l'UNICEF à Bamako.

État des connaissances sur le programme

L'UNICEF possède une base de données détaillée et actualisée sur les réalisations du programme, y compris celles cofinancées par le Comité espagnol pour l'UNICEF. Avec ses partenaires, des ateliers de capitalisation réguliers ont été organisés, permettant une documentation approfondie du programme depuis ses débuts. Une évaluation externe du cadre partenarial et du volet suivi-évaluation-capitalisation a été menée en 2013 pour le compte de Dubai Cares. Des études ont été conduites sur des thèmes spécifiques : études CAP, études formatives sur les déterminants de l'utilisation du savon et des latrines, et sur la gestion de l'hygiène menstruelle. Enfin, deux évaluations d'impact quantitatives ont été réalisées avec l'appui de l'université d'Emory (USA) : sur l'hydratation et les capacités cognitives des élèves d'une part, et sur leur état de santé et leur scolarité d'autre part.

Attentes de la présente demande de propositions

Les présents termes de références sont rédigés en vue de recruter un bureau d'études qui :

1. proposera le cadre complet et le plan d'exécution de l'évaluation externe des activités financées par le Comité espagnol en se basant sur les orientations proposées plus bas, en complémentarité avec les données déjà disponibles sur le programme
2. conduira cette même évaluation dans les régions concernées au Mali, en mobilisant les compétences nécessaires dans les délais indiqués.

Portée et objectifs de l'évaluation

L'évaluation couvrira toute la période de juillet 2011 à juillet 2014. Elle portera sur les localités d'intervention et partenaires de mise en œuvre cofinancés par le Comité espagnol. La région de Sikasso en est exclue.

Cette évaluation permettra d'estimer le bien-fondé et la valeur du programme, sur la base des critères recommandés par le Comité de l'Aide au Développement de l'OCDE (pertinence, efficacité, impact, durabilité), selon la demande du Comité espagnol pour l'UNICEF, et avec une perspective sur le genre et les droits de l'Homme conforme à la philosophie de l'UNICEF. L'évaluation renforcera ainsi la redevabilité de l'UNICEF auprès de son donateur mais aussi de ses bénéficiaires, auxquels les résultats seront restitués.

L'évaluation permettra en même temps de proposer des améliorations relatives à la conception, à la mise en œuvre, à la gestion et au suivi du programme. En effet, les résultats de l'évaluation devront aboutir à des recommandations concrètes et réalistes tirées non seulement de l'analyse critique du programme existant (en prenant aussi en compte les améliorations déjà prévues pour 2014-2015), mais aussi tirées d'autres programmes similaires en Afrique subsaharienne et sur d'autres continents, en cours actuellement ou dans un passé récent. Ainsi, l'évaluation sera un moyen d'assurer la prise en compte des bonnes pratiques recensées au niveau international et de proposer d'autres innovations possibles. L'UNICEF utilisera ces recommandations pour réviser son approche et ses outils en concertation avec ses partenaires.

Critères et questions d'évaluation

Les critères d'évaluation sont ceux recommandés par le CAD de l'OCDE. Le critère de l'impact sera évalué principalement de manière qualitative en prenant en compte la perception des bénéficiaires et parties prenantes. Ci-dessous quelques propositions de questions d'évaluation liées à chaque critère, classées par ordre de priorité. L'équipe d'évaluation finalisera la liste des questions et sous-questions d'évaluation (précisées et contextualisées) après la réunion de cadrage avec le comité de suivi de l'évaluation, et élaborera une base de jugement ou des indicateurs pour chaque question.

Critères	Dimensions	Questions principales	Sous-questions
Pertinence, Cohérence	Logique d'intervention	La logique d'intervention du programme WASH à l'école est-elle cohérente ?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le programme (conception, activités, réalisations), est-il bien approprié et adéquat pour atteindre l'objectif poursuivi ? (cf. logique d'intervention décrite dans le cadre logique et la brochure de présentation du programme) ▪ Certaines interventions ont-elles été omises qui permettrait d'atteindre plus sûrement les objectifs poursuivis ?
	Bonnes pratiques	Le programme a-t-il su intégrer les derniers développements et innovations dans le domaine ?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dans quelle mesure le programme a su prendre en compte l'expérience d'autres partenaires au développement et les meilleures pratiques d'autres pays, que ce soit au niveau du volet construction, du volet intermédiation sociale ou du volet suivi-évaluation-capitalisation-coordination ? ▪ Dans quelle mesure le programme reflète-t-il les derniers développements de la recherche dans le domaine ?
	Sensibilité aux besoins	Le programme a-t-il pu satisfaire les préoccupations des différentes catégories de bénéficiaires et partenaires ?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le programme répond-il correctement aux besoins prioritaires et attentes des bénéficiaires (élèves, enseignants, CGS, parents d'élèves) et des parties prenantes / partenaires de mise en œuvre ? (communes, services techniques, ONG, prestataires de travaux..) ? A-t-il donné lieu à une implication suffisante de leur part ? ▪ Dans quelle mesure le programme intègre-t-il les besoins spécifiques des filles et des femmes ?
Efficience	Utilisation des fonds	Les ressources ont-elles été utilisées de manière efficiente ?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les résultats ont-ils été à la mesure des sommes dépensées ? ▪ Aurait-il été possible d'atteindre les mêmes résultats à moindre coût (coûts unitaires directs, coûts de gestion et coûts de transaction) ?
Efficacité	Qualité et conformité	La mise en œuvre sur le terrain a-t-elle été en ligne avec ce qui était prévu ?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Quel est le niveau de qualité et de conformité des activités terrain par rapport aux normes et standards préalablement établis par le programme, tant pour le volet construction que le volet intermédiation sociale (notamment l'intégration entre école et communauté) ?
	Atteinte des résultats	Quel a été l'efficacité des activités de coordination, suivi, évaluation et	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dans quelle mesure les mécanismes de coordination inter-acteurs au niveau local et national sont adéquats ? ▪ Dans quelle mesure les mécanismes et outils de suivi-évaluation-capitalisation sont adéquats pour permettre de mesurer des progrès et la qualité, et procéder aux éventuels ajustements à temps ?

		capitalisation ?	
Impact	Ressenti	Quels sont les principaux impacts qui ont été perçus par les différents acteurs du programme ?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Quels sont les principaux changements / effets positifs et négatifs du programme qui ont été perçus par les différentes catégories de bénéficiaires ? (motivation et engagement des acteurs scolaires, apprentissages et pratiques de vie, amélioration économiques ou sociales dans les communautés touchées...) ? ▪ Quels sont les principaux changements / effets positifs et négatifs du programme qui ont été perçus par les partenaires de mise en œuvre ?
Durabilité	Durabilité, appropriation et mise à l'échelle	La conception du programme et ses modalités de mise en œuvre permettent-ils de maximiser ses chances de durabilité et de mise à l'échelle?	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les stratégies, mécanismes, outils mis en place au niveau des bénéficiaires comme les partenaires d'intervention sont-ils adéquats pour assurer une durabilité maximale des résultats compte tenu du contexte du pays ? De quelle manière le programme pourrait-il avoir de meilleures chances de durabilité ? ▪ Les stratégies, mécanismes, outils mis en place sont-ils à même d'être mis à l'échelle compte tenu du contexte du pays ? De quelle manière le programme pourrait-il avoir de meilleures chances de généralisation ?

Méthodologie de collecte des données

Pour répondre à ces questions d'évaluation, le bureau d'études devra utiliser une approche essentiellement qualitative, non expérimentale, et une combinaison de plusieurs méthodes de collecte des données : revue documentaire au Mali et sur internet, entretiens individuels et en groupe semi-structurés (analyse quantitative et qualitative) avec les parties prenantes (services techniques de l'Éducation, Assainissement, Hydraulique et Santé au niveau national, régional et/ou cercle, quelques communes, au moins 3 ONG de mise en œuvre du volet intermédiation sociale, au moins 4 entreprise de travaux et bureaux d'études pour le volet construction...), des bénéficiaires (élèves, enseignants, parents d'élèves, comités de gestion scolaires, clubs d'hygiène, incluant si possible la méthode du « most significant change » et capturant la perspective des différentes catégories par sexe, âge, situation de vulnérabilité etc.) et d'autres personnes ressources (autres bailleurs et ONG intervenant dans le même domaine...), observations sur le terrain (échantillon d'écoles et communautés environnantes), mesures / tests.

L'équipe d'évaluateurs commencera son travail à Bamako avant de se rendre sur le terrain dans les 2 régions concernées. Les sites à visiter et les parties prenantes à interviewer seront sélectionnés basé sur un échantillonnage proposé par les évaluateurs (dans un souci de représentativité mais en tenant compte des contraintes logistiques, de temps et de budget) et validé avec le comité de suivi de l'évaluation.

Séquençage de la prestation

Le séquençage dans le tableau ci-dessous est une proposition indicative qui peut être améliorée par le Soumissionnaire dans son offre technique. La colonne de droite indique une durée prévisionnelle pour l'activité et non une quantité d'hommes-jours.

N°	Activité	Durée
1	Réunion de cadrage avec le comité de suivi de l'évaluation, entretiens individuels avec l'UNICEF, et collecte des documents clefs	3 jours
2	Finalisation des questions et sous-questions d'évaluation	2 jours
3	Identification de la méthodologie d'évaluation, du mode de collecte des données pour chaque question d'évaluation, de l'échantillonnage pour les entretiens et les visites de terrain, et développement des outils de collecte	10 jours
4	Elaboration du planning détaillé de la prestation	1 jour
5	Rédaction du rapport de démarrage	1 jour
6	Revue documentaire (à distance)	6 jours
7	Collecte des données à Bamako (entretiens et revue documentaire complémentaire)	5 jours
8	Collecte des données dans les zones d'intervention (au moins 2 régions) : entretiens avec les parties prenantes et les bénéficiaires, observations terrain, mesures / tests...	12 jours
9	Réunion de débriefing à Bamako (PowerPoint)	1 jour
10	Traitement (éventuellement base de données) et analyse des données collectées, rédaction du rapport draft	10 jours
11	Présentation du rapport draft au comité de suivi pour feedback (par écrit et présentation orale en téléconférence)	1 jour
12	Rédaction du rapport provisoire (intégrant le feedback du comité de suivi et une proposition de plan d'action priorisé pour l'UNICEF et les autres parties prenantes)	2 jours

13	Soumission du rapport provisoire au comité de suivi, présentation en téléconférence	1 jour
14	Rédaction du rapport final et d'une présentation PowerPoint intégrant le feedback et le droit de réponse de l'UNICEF	2 jours
15	Traduction du rapport final en langue espagnole et déclenchement du paiement du prestataire	8 jours
Durée prévisionnelle = 65 jours		

Chronogramme

La prestation d'évaluation ne doit pas excéder 3 mois et devra être terminée avant fin novembre 2014.

Le Bureau d'études proposera un chronogramme détaillé dans son offre technique, précisant la répartition de tâches entre les membres de l'équipe d'évaluation et le nombre d'hommes-jours de chacun des membres au niveau de chaque activité.

Produits à livrer

1. Rapport de démarrage (au plus tard 3 semaines après la fin de la réunion de cadrage)
2. PowerPoint de la réunion de débriefing à Bamako
3. Rapport d'évaluation en version draft, base de données des données collectées (le cas échéant) et PowerPoint de la téléconférence (au plus tard 3 semaines après la réunion de débriefing)
4. Rapport provisoire (au plus tard 1 semaine après la version draft)
5. Rapport final en français et présentation PowerPoint (au plus tard 1 semaine après la version provisoire) : 10 copies papiers en plus de la version électronique

Les évaluateurs auront la responsabilité de la traduction du rapport final en espagnol.

Le rapport final de l'évaluation comprendra, au moins, les éléments suivants :

- Résumé exécutif
- Brève description du programme, de son contexte, montage financier, zones d'intervention, chronologie, modalités de mise en œuvre et acteurs impliqués
- Objectifs, méthodologie, chronogramme de l'évaluation et difficultés rencontrées / limites de l'analyse
- Résultats en termes de pertinence, efficacité, impact, durabilité
- Analyses et remarques additionnelles (genre, droits de l'Homme)
- Leçons apprises, défis, conclusions, recommandations, plan d'action
- Droit de réponse de l'UNICEF
- Annexes

Note : Le rapport final devra respecter les standards UNICEF relatifs à la qualité des rapports d'évaluation¹. La grille d'évaluation sera fournie. Le rapport et l'ensemble des données collectées et produites par l'équipe d'évaluation restent la propriété exclusive de l'UNICEF et du Comité espagnol pour l'UNICEF.

¹ http://www.unicef.org/evaldatabase/files/UNEG_UNICEF_Eval_Report_Standards.pdf

Rôle et composition du comité de suivi de l'évaluation

Le Comité, se réunissant à Bamako, sera constitué par des représentants de l'UNICEF (sections Planning, monitoring et évaluation et WASH) et des autres parties prenantes au programme (services techniques de l'Etat, représentant des ONG partenaires et des prestataires de travaux).

Son rôle sera de :

- Contribuer à la conception de l'évaluation,
- Suivre et faciliter sa mise en œuvre,
- Assurer la prise en compte de toutes les opinions et propositions valides dans le rapport final,
- Et assurer la diffusion des résultats de l'évaluation à toutes les parties prenantes du programme WASH à l'école et si possible à certains bénéficiaires ou leurs représentants.

Documents qui seront mis à la disposition de l'équipe d'évaluation

- Proposition de projet initiale au Comité espagnol pour l'UNICEF et liste des écoles financées par le Comité espagnol
- Documents sectoriels et notamment le Plan stratégique pour la promotion de l'éducation à l'hygiène en milieu scolaire
- Rapport de l'enquête de base
- Documents de contractualisation des ONG et prestataires de travaux
- Guide et outils d'animation pour les ONG
- Guide pour les équipements WASH en milieu scolaire, documents de passation des marchés, outils de suivi des travaux
- Guide et outils de suivi-évaluation des activités et des réalisations, et de capitalisation
- Comptes rendus des réunions et ateliers de capitalisation aux niveaux local et central
- Rapports des parties prenantes (ONG, prestataires de travaux, services techniques), rapports de mission du staff UNICEF, rapports au Comité espagnol et aux autres donateurs
- Rapports intermédiaires de l'évaluation des résultats, d'impact et de durabilité mise en œuvre en collaboration avec les partenaires Dubai Cares et l'Université d'Emory (Atlanta) depuis janvier 2013 jusqu'à novembre 2014
- Rapport d'évaluation externe Dubai Cares 2013 (commandité par le donateur)
- Rapport des autres études et évaluations menées dans le cadre du programme
- Rapport de l'audit interne de l'UNICEF en mars 2014 prenant en compte le programme WASH à l'école
- Code de conduite UNEG des évaluateurs², Directives éthiques UNEG³ et Standard de qualité définis par l'UNICEF pour les rapports d'évaluation
- Tout autre document utile

² <http://www.unevaluation.org/unegcodeofconduct>

³ <http://www.unevaluation.org/ethicalguidelines>

Qualifications des évaluateurs

L'évaluation sera conduite par une équipe de consultants au profil décrit ci-dessous :

- Formation initiale dans un domaine relatif à l'eau, l'hygiène et/ou l'assainissement, ou sciences politiques et sociales, gestion, suivi-évaluation de projet ou autres domaine en rapport avec le travail requis
- Le consultant principal disposera d'au moins 5 ans d'expérience professionnelle dans la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de programmes eau, hygiène et assainissement dans les pays en développement ; au moins 2 expériences dans l'évaluation de projets WASH à l'école en Afrique subsaharienne est recherchée, et si possible 1 évaluation de projet WASH à l'école dans une autre région du monde
- Il constituera une équipe ayant un profil complémentaire au sien
- Compétences pluridisciplinaires de l'équipe : aspect technique sur le volet construction génie civil et forages ; aspect gouvernance scolaire et gestion technique, organisationnelle et financière des ouvrages WASH dans le contexte de la décentralisation ; aspect sensibilisation, changement de comportement et techniques de formation ; aspect collaboration avec les acteurs étatiques et leurs partenaires au développement ; aspects suivi-évaluation
- Compétences en recherche qualitative et en approches d'évaluation participative
- Aptitudes à travailler en autonomie
- Qualité en communication et en rédaction de documents/présentations en Français

Demande d'information complémentaire

Toute demande de clarification ou d'information concernant cette Demande de Proposition devra être adressée aux personnes ci-dessous :

- Jeremie Toubkiss (jtoubkiss@unicef.org) et Yagouba Diallo (ydiallo@unicef.org), WASH Specialists, pour les questions techniques
- Rachida Abdelli, Supply and Logistics Manager (rabdelli@unicef.org)

Présentation de l'offre technique et financière

Le Soumissionnaire constituera son dossier comme suit :

1. une offre technique contenant :

- Lettre de soumission technique
- Compréhension des TdR et propositions d'amélioration
- Proposition méthodologique détaillée : critères et questions d'évaluation proposés ; design de l'évaluation surtout pour le critère d'impact ; base de jugement prévisionnelle ; acteurs et documents à consulter ; méthodologie de collecte des données et d'échantillonnage ; éventuellement propositions alternatives d'outils de collecte, d'analyse et de restitution des données ; méthodologie pour l'analyse et le traitement des données ; autres informations pertinentes
- Constitution de l'équipe d'évaluation dont les qualifications sont conformes à la liste proposée ci-dessus et en rapport avec la méthodologie proposée par le Soumissionnaire
- Chronogramme détaillé de la mission
- Expériences et références précises du Soumissionnaire dans des prestations similaires accomplies durant les 5 dernières années, justifiées chaque fois que possible par des attestations de bonne fin

- CV détaillés et à jour du personnel mobilisé, faisant ressortir leurs qualifications, et avec les contacts téléphonique et email à jour des clients précédents (commanditaires des prestations listées en références sur le CV)
- Attestation de disponibilité du personnel mobilisé
- Toute autre information et document utile

2. une offre financière contenant :

- Lettre de soumission financière
- Budget global
- Budget détaillé donnant une répartition précise des rubriques du montant de la soumission (honoraires du personnel, voyages internationaux et transports locaux, équipements et matériels, communications, etc.) pour chaque activité (cf. liste des activités de 1 à 15 plus haut, plus autres activités additionnelles éventuellement proposées par les évaluateurs)

Note : les frais de réunion seront pris en charge par l'UNICEF

Dépôt du dossier de soumission :

- Par email uniquement, à l'adresse email suivante **rabdelli@unicef.org**, au plus tard à la date et heure suivante : **Vendredi 08 Août 2014 à 10h00 GMT**
- Mettre en objet de l'email : « Evaluation externe WASH à l'école - (*nom du Soumissionnaire*) »
- L'offre technique sera envoyée en format PDF
- L'offre financière sera envoyée en version PDF ; le budget sera également envoyé en format Excel en plus du format PDF
- L'email d'envoi ne pourra pas dépasser 6 Mo maximum. Si les pièces jointes sont trop lourdes, les envoyer en plusieurs emails séparés ne dépassant pas 6 Mo chacun.

Grille d'évaluation des offres techniques

Critères techniques	Barème
Méthodologie (compréhension des TdR, propositions d'amélioration, méthodologie proposée et chronogramme)	30 points
Références du bureau d'études (nombre et pertinence)	30 points
Qualification et références du personnel proposé	40 points
<i>Total</i>	<i>100 points</i>

Les offres obtenant une note inférieure à 70 points lors de l'évaluation technique seront automatiquement éliminées.

Évaluation des offres financières

Les soumissionnaires présélectionnées suite à l'évaluation technique verront leur offre financière évaluée, la note financière représentant 30% de la note finale. La note financière sera calculée de la manière suivante : $100 \times \text{montant du moins disant} / \text{montant de l'offre considérée}$. Le marché sera attribué au Soumissionnaire ayant obtenu le score technique et financier combiné le plus élevé.

CONDITIONS GENERALES DES CONTRATS DE SERVICES

TERMES ET CONDITIONS GÉNÉRAUX DE L'UNICEF

A. ACCUSE DE RECEPTION

L'acceptation de ce Bon de Commande constitue un contrat qui oblige le Vendeur à livrer les services attendus à la date convenue tels que spécifiés dans le contrat. Après l'acceptation, les droits et obligations des parties sont déterminés exclusivement par le contrat. Aucune disposition supplémentaire ou incompatible proposée par le Vendeur ne pourra engager l'UNICEF, sans l'acceptation écrite d'un fonctionnaire de l'UNICEF dûment mandaté à cet effet.

B. DATE DE LIVRAISON

La date de livraison est la date à laquelle les services et rapports doivent être présentés à l'UNICEF à l'endroit et aux conditions indiqués sur le contrat.

C. CONDITIONS DE PAIEMENT

1. Les conditions de prestation remplies, et les produits ayant été acceptés, l'UNICEF effectuera le paiement dans un délai de 30 jours, sauf indication contraire spécifiée dans le contrat, à compter de la date de réception de la facture, établie par le Vendeur, et les copies des documents habituels prévus dans le contrat.
2. Le paiement de la facture relative aux services sera effectué conformément aux conditions de paiement et en considération des rabais éventuels indiqués dans le contrat.
3. Sauf autorisation contraire donnée par l'UNICEF, le Vendeur devra établir une facture séparée par contrat. Toute facture doit comporter le numéro d'identification du contrat concerné.
4. Les prix indiqués sur le contrat ne peuvent être majorés sans l'approbation formelle de l'UNICEF et l'émission d'un amendement du contrat.
5. L'UNICEF doit disposer, après livraison des services, d'un délai raisonnable pour analyser et refuser les services et rapports non conformes au contrat. Le paiement des services conformes au contrat ne constitue pas l'acceptation desdits services.

D. EXONERATION FISCALE

1. La section 7 de la Convention sur les Privilèges et Immunités de l'Organisation de Nations Unies stipule, entre autres choses, que l'ONU, y compris ses organismes, est exonérée de tout impôt direct et de tout droit de douane à l'égard de marchandises importées ou exportées pour son usage officiel. Au cas où une autorité fiscale refuserait de reconnaître l'exonération fiscale de l'UNICEF, le Vendeur se mettra immédiatement en rapport avec l'UNICEF en vue de déterminer une procédure mutuellement acceptable.
2. En conséquence, le Vendeur autorise l'UNICEF à déduire de ses factures tout montant correspondant à de tels droits ou impôts. Le montant facturé, ainsi minoré, sera réputé constituer la totalité des sommes dues par l'UNICEF. Si l'UNICEF autorise le Vendeur à effectuer le paiement de ces droits ou impôts, le Vendeur devra justifier par écrit que les paiements de ces droits ou impôts ont été effectués et dûment autorisés.

E. LICENCES D'EXPORTATION

Si une ou des licences d'exportation est ou sont exigée(s), le Vendeur devra obtenir cette ou ces licence(s).

F. RISQUE DE PERTE

Le Vendeur est responsable de tout risque de perte, de dommages ou de dégâts relatifs aux marchandises et services jusqu'à l'accomplissement de la livraison conformément aux conditions du contrat.

G. PROPRIETE INDUSTRIELLE ET INTELLECTUELLE

Le Vendeur garantit que l'utilisation par l'UNICEF des services proposés dans le contrat ne viole aucun brevet, marque de fabrique, marque déposée ou propriété intellectuelle. En outre, le Vendeur doit, dans le cadre de la présente garantie, indemniser et dédommager l'UNICEF et l'ONU de toute action en justice ou demande introduite contre elles concernant des infractions prétendues d'un brevet, d'une conception, d'une marque déposée, d'une marque de fabrique ou propriété intellectuelle relatives au contrat, et les défendre contre de telles infractions.

H. LES DROITS DE L'UNICEF

En cas de manquement du Vendeur à ses obligations contractuelles ou lorsqu'il apparaît que le Vendeur n'est pas en mesure d'exécuter ses engagements, ou qu'il a pris un tel retard que la livraison dans les délais contractuels est manifestement compromise, l'UNICEF aura la possibilité, après avoir accordé au Vendeur un délai raisonnable, d'exercer le et/ou les droits suivants :

1. Se procurer tout ou partie des services auprès d'un autre Vendeur, dans quel cas l'UNICEF pourra prétendre au remboursement de tout coût supplémentaire auprès du Vendeur défaillant.
2. Refuser d'accepter la livraison de tout ou partie des services et produits.
3. Prononcer la résiliation de plein droit du contrat sans aucune formalité ni indemnité à sa charge.

I. CESSION ET INSOLVABILITE

1. Le présent contrat ne pourra être ni cédé, ni sous-traité par le Vendeur, en tout ou partie, sans l'accord préalable écrit de l'UNICEF, laissé à sa discrétion.
2. Dans l'hypothèse où le Vendeur se trouverait en état de cessation de paiements, en règlement judiciaire ou en liquidation de biens, l'UNICEF pourra résilier le contrat par lettre recommandée.

J. UTILISATION DU NOM ET DU SIGLE DE L'UNICEF

Le Vendeur ou toute entreprise qui lui est apparentée n'acquiert pas, de par la Commande ou le Contrat qui lui a été passé, le droit d'utiliser directement ou indirectement le nom de l'UNICEF (y compris d'y faire quelque référence que ce soit dans une quelconque brochure, publicité, notice) que ce soit seul, on en conjonction avec, ou comme partie de tout autre nom ou sigle.

K. CONFIDENTIALITE

Le Vendeur s'engage à garder strictement confidentielles et à faire traiter comme telles par son personnel et ses sous-traitants toutes informations que le Vendeur aura reçues de l'UNICEF à l'occasion, soit du contrat conclu, soit des consultations préalables, informations techniques ou commerciales, verbales ou écrites.

L. REGLEMENT DES LITIGES

Tout litige survenant à l'occasion de l'interprétation et/ou de l'exécution du contrat, doit, à moins qu'une solution ne soit trouvée par négociation directe, être traité selon les règles d'arbitrage de l'UNCITRAL en vigueur. Toute sentence arbitrale rendue par l'UNCITRAL oblige les parties du contrat et constitue le règlement définitif d'un litige.

M. PRIVILEGES ET IMMUNITES

Les privilèges et immunités de l'ONU, y compris ses organismes, restent toujours en vigueur.

N. DROITS DE L'ENFANT

L'UNICEF souscrit entièrement à la Convention des Droits de l'Enfant et attire l'attention du Vendeur sur les termes de l'Article 32 de la Convention qui, entre autres, stipulent qu'un enfant devra être protégé contre l'accomplissement de tâches qui s'avèreraient périlleuses ou qui entraveraient son éducation, ou qui seraient préjudiciables à sa santé ou à son développement physique, mental, spirituel, moral ou social.

O. MINES ANTIPERSONNEL

Le Vendeur atteste que ni sa société mère, ni aucune de ses sociétés filiales majoritaires ou minoritaires contrôlées par sa société, ne sont impliquées (i) dans la vente ou (ii) dans la fabrication de mines antipersonnel ou (iii) de composants entrant dans la fabrication ou le procédé de fabrication de mines antipersonnel. Le Vendeur reconnaît et prend acte que toute infraction de sa part à cette clause autorise l'UNICEF à prononcer la résiliation de plein droit du contrat sans aucune formalité judiciaire et sans indemnité à sa charge.

L'UNICEF se réserve le droit de rejeter l'une quelconque des offres soumises ou l'ensemble de celles-ci ou d'en retenir nonobstant l'existence d'un vice de forme et, à moins que l'UNICEF ou le soumissionnaire n'en ait expressément exclu la possibilité, d'accepter l'un quelconque des articles ou services proposés. Au cas où une offre contiendrait des erreurs dans le calcul du montant total, le prix unitaire prévaudra.